

**DÉLIBÉRATION N° CA 16-30 DU 15 NOVEMBRE 2016**

**RELATIVE AU LANCEMENT D'UN APPEL A PROJETS  
« GESTION DURABLE DES EAUX DE PLUIE DANS LES NOUVEAUX  
AMENAGEMENTS »**

Le Conseil d'administration,

Vu le 10<sup>ème</sup> programme (2013-2018) de l'Agence de l'eau Seine-Normandie,

Vu le dossier de la réunion du 15 novembre 2016,

**DÉLIBÈRE**

**Article 1**

L'Agence est autorisée à lancer un appel à projets « Gestion durable des eaux de pluie dans les nouveaux aménagements » défini selon le cahier des charges conforme joint en annexe à la présente délibération.

**Article 2**

L'autorisation de programme affectée est plafonnée à 2 millions d'euros.

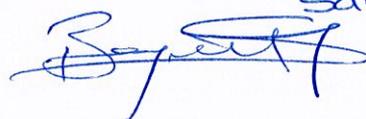
Elle relève de la ligne programme 11 « Installations de traitement des eaux usées domestiques (pluvial) »

La Secrétaire du Conseil d'administration  
Directrice générale de l'Agence  
de l'eau Seine-Normandie



Patricia BLANC

Le Président  
du Conseil d'administration

*P/10*  *Sanuel Bouquet*

Jean-François CARENCO